



## Erreur sur le sexe d'un animal vendu en animalerie

-----  
Par Nono13009

Bonjour à tous !!!

Le 22/11/2024 j'ai acheté un octodon dans l'animalerie Truffaut, en précisant que je voulais une femelle, ce qui m'a été garanti par le vendeur. Cependant, je viens de découvrir que l'animal est en réalité un mâle. Or, j'ai déjà une octodon femelle à la maison, ce qui pose un sérieux problème, notamment le risque d'une reproduction non désirée.

J'ai contacté l'animalerie pour leur signaler cette erreur et demander une solution ( participation aux frais de castration ), mais ils semblent peu enclins à proposer un arrangement et veulent juste récupérer l'animal. Et qu'ils ont une charte qui dit que le sexe n'est pas à 100% sûr.

Je souhaiterais donc savoir quels sont mes recours juridiques dans ce cas :

L'animalerie est-elle tenue de me proposer un remboursement avec compensation, au titre de la non-conformité du bien vendu ?

Puis-je exiger une prise en charge des frais vétérinaires liés à la castration de l'octodon, cette situation étant directement causée par leur erreur ?

En cas de refus, quelles démarches puis-je entreprendre pour faire valoir mes droits ?

J'ai en ma possession ticket de caisse ainsi que le certificat d'adoption.

Merci de vos conseils

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Estce que le sexe de l'animal est précisé sur le bon de commande ?

-----  
Par Nono13009

Oui c'est bien marqué que c'est une femelle et il y a la signature du vendeur dessus.

-----  
Par yapasdequoi

Donc vous pouvez demander facilement un échange.